

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-43

En exercice 16

Présents 13

Votants 16

Séance du 18 novembre 2024

Date de la Convocation

5/11/2024

Date de l'affichage

5/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre,

et le 18 novembre,

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Suppression et création de

Poste

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON (pouvoir à I. ROUCHE), François-Damien GROS (pouvoir à C. HAUBRUGE), Nelly GUICHARD (pouvoir à B. MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

La Maire informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la promotion interne d'une secrétaire, et de la réussite au concours d'une autre secrétaire, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

La Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires au service secrétariat de la mairie ;

Et

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires au service secrétariat de la mairie à compter du 18 novembre 2024 ;

Ainsi que

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires au service secrétariat de la mairie ;

Et

La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires au service secrétariat de la mairie à compter 18 novembre 2024 ;

Et

La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet au service technique ;

Et

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet au service technique à compter 18 novembre 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des emplois,

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-200063212-20241118-2024_43-DE

DECIDE :

- ✓ **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- ✓ **DE MODIFIER** comme suit le tableau des emplois :

Service technique					
Emploi	Grade(s) Associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'entretien polyvalent en milieu rural	Adjoint technique territorial	C	2	1	TC
Agent d'entretien polyvalent en milieu rural	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC
Agent propreté des locaux	Adjoint technique territorial	C	1	1	6/35ème
Service administratif					
Secrétaire général de mairie	Rédacteur Territorial	B	0	1	33/35ème
Secrétaire	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	0	33/35ème
Secrétaire	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	0	1	7/35ème
Secrétaire	Adjoint administratif territorial	C	1	0	7/35ème

- ✓ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 18 novembre 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte


